

Le Journal de L'Habitat

N°00 du 1er trimestre 2012

Ministère de l'Habitat et de l'Urbanisme

Editorial

Faire de la communication
un outil de mobilisation
interne

Fondé en 2007
Sous le récépissé
N°2129/07CA-GI/OUA/P.F.
ISSN 0796-8345

Ministère de l'Habitat et de l'Urbanisme

01 BP 6960 Ouagadougou
01 BF
Tel: (00226) 50 30 57 86
www.mhu.gov.bf

Directeur de publication:

Yacouba BARRY,
Ministre de l'habitat
et de l'Urbanisme

Coordonnateur

Bali TRAORE, Secrétaire
Général du Ministère de
l'habitat et de
l'Urbanisme

Rédacteur en Chef

Mamadou DEMBELE,
Directeur de la
Communication et de la
Presse Ministérielle

Equipe de rédaction:

Mamadou DEMBELE
B. Emmanuel KANSIE
Marc OUEDRAOGO
Valérie SANOU /
GOUNGOUNGA
Amed OUATTARA
Nouhoun TANOU
(Collaboration particulière)

La maison de la culture de Bobo-Dioulasso

Un complexe digne d'une capitale culturelle



Page 6 - 7

Habitat au Burkina

Les citoyens apprécient le coût du permis
de construire

Page 12 - 14

L'architecture

Un métier aux confluent de l'Art et de la
technique

Page 3 - 5

Construction au Burkina

Le logement doit être un lieu de vie sécurisé



Page 9



Editorial



Faire de la communication un outil de mobilisation interne

Le Journal de l'habitat renait de ses cendres avec l'ambition d'être plus moderne, plus attrayant dans la forme, plus consistant dans le fond et gagner le pari de la pérennité. Ce bulletin trimestriel d'information sur l'habitat et l'urbanisme revient pour donner l'information de sources crédibles, se faire l'écho des grandes décisions prises par les autorités, et témoigner de la marche de notre pays dans cette ère d'homo urbanus.

Outil de communication bidimensionnelle, ce bulletin se donne, d'une part, la mission de faciliter l'échange entre l'autorité et le citoyen, destinataire du

service public. Les colonnes sont donc ouvertes pour les observations constructives, les suggestions pertinentes et les critiques fondées sur l'objectivité. Il se veut aussi la principale source de l'information officielle sur la mise en œuvre de la Politique Nationale de l'Habitat et du Développement Urbain.

Par ailleurs, la ville burkinabè, lieu de création et d'innovation perpétuelle suit une évolution très rapide, exerçant par voie de conséquence un attrait irrésistible sur des populations rurales en quête de mieux être. Cette évolution à double vitesse qui s'accompagne d'une excroissance urbaine ne doit pas échapper à tout contrôle. Il est besoin de créer un mécanisme de gestion des grandes masses qui repose sur une interactivité dynamique entre les citoyens et notre institution.

D'autre part, nous entendons, à travers ce bulletin, contribuer à consolider la cohésion interne et renforcer le sentiment d'appartenance à une maison commune par la fluidité de la circulation de l'information, facteur stratégique de réussite des missions. Notre institution atteindra avec plus de succès ses objectifs si ceux-ci sont partagés par l'ensemble des acteurs internes. C'est notre mission, de mobiliser les acteurs autour des objectifs dont les enjeux sont bien connus d'eux. Il s'agit de mettre tout le personnel interne au même niveau d'information sur l'exécution des projets et programmes du département. Et du même coup amener chaque agent à jouer son rôle d'ambassadeur dans sa cour, son quartier, son secteur, sa ville, en comblant les vides d'information de sorte à ne laisser aucune parcelle à la rumeur. « Sans une réelle communication interne, l'organisation se transforme en champs libre des rumeurs, parfois incontrôlables et nuisibles. Il y a alors beaucoup de bruit, mais peu de fruits » disait avec beaucoup de vision Arsène Flavien BATONNO. Aussi poursuit-il que « les organisations dont on dit le plus de bien sont celles dont le personnel informé, motivé, écouté, peut répondre aux critiques, expliquer les difficultés, diffuser les succès Un personnel motivé à l'interne fait une entreprise aimée à l'extérieur. »

Enfin, le Journal de l'habitat a la vocation, d'être le reflet de la vitalité du secteur, de questionner la cité dans son organisation et dans son fonctionnement, de faire découvrir et de promouvoir les nombreux métiers de l'urbanisme et de la construction ; mais aussi de donner la parole aux citoyens. Ce numéro ouvre une lucarne sur l'architecture, un métier aux confluent de l'art et de la technique. Ce professionnel du bâtiment intervient aujourd'hui dans une capitale burkinabè qui tient difficilement dans un espace 30.000 hectares. L'étalement urbain pose le problème de la viabilisation de l'espace : accès à l'électricité, l'eau potable, aux centres de santé et d'éducation, des routes carrossables, mais aussi et surtout la question de la mobilité urbaine que nous posons ici.

Les numéros du Journal de l'Habitat retraceront l'actualité du secteur et reprendront en image les moments forts des actions de notre département, à la fin de chaque trimestre.

Mamadou DEMBELE



Focus sur les métiers

L'architecture

Un métier aux confluents de l'Art et de la technique

Le commun des mortels a tendance à résumer l'activité d'un architecte au dessin d'un bâtiment, à l'aide de ses crayons et de sa planche à dessin. Mais en réalité, le métier d'architecte est bien plus que cela. De la conception à l'embellissement en passant par l'exécution, le travail de l'architecte est complexe, stressant et passionnant. Focus sur ce métier en pleine évolution au Burkina Faso à travers le regard croisé des praticiens.



Aimé P. SOUBEIGA, architecte urbaniste, Directeur de la Promotion de l'habitat et du logement.

Selon le dictionnaire, un architecte est une personne dont le métier est de dessiner des plans de construction et d'en contrôler la mise en œuvre. De ce fait, le travail de l'architecte consiste d'abord à la conception des plans de réalisation d'un ouvrage, puis au suivi de l'exécution selon les normes.

Pour Aimé P. Soubeiga, architecte urbaniste, Directeur de la Promotion de l'habitat et du logement, « un architecte est un concepteur d'ouvrages d'architecture, de bâtiments et de tout ce qui concerne l'aménagement des cadres de vie ». L'architecte est le maître d'œuvre, c'est-à-dire celui qui fait naître le projet du bâtiment, puis le suit jusqu'à la fin du chantier. Il est celui qui maîtrise les règles physiques de la

construction et le spécialiste des tâches administratives, capable de tenir compte de la réalité. Il conçoit le bâtiment, fait des propositions par rapport au projet de son client et en évalue l'investissement.

De l'avis d'Ada Yaya, architecte urbaniste et gérante du cabinet Africa Etudes, l'architecte est « celui qui doit s'assurer que la construction se fait suivant les normes en la matière et que l'espace dont dispose son client est bien exploité pour être le mieux habitable possible ». Sur la base d'un programme architectural défini en accord avec le client, il fait des esquisses de projet, des plans de distribution pour voir comment le client compte disposer les différentes pièces. L'architecte fait également des

propositions de perspectives d'images permettant au client d'avoir une idée de son bâtiment quand il aura fini de le réaliser. Il prodigue des conseils sur la qualité des matériaux de construction à utiliser pour obtenir un bon confort et une meilleure ventilation de l'ouvrage.

En réalité, les activités de l'architecte sont multiples et multiformes. Il intervient à tous les niveaux du projet : de la conception à la réalisation, en passant par les négociations avec les clients et les professionnels du bâtiment. Il est l'élément incontournable dans le processus de la construction. En principe, aucune décision ne peut être prise sans son intervention ou son accord car, si des problèmes surviennent, l'architecte doit réagir et trouver la solution adéquate le plus rapidement possible. Dans certaines situations, il doit prendre des décisions difficiles qui peuvent se retourner contre lui s'il fait le mauvais choix. Des nuits blanches dans le stress, c'est souvent la réalité que vivent nombre d'architectes.

Un parcours de six années pour être architecte

Bien qu'il y ait une dimension assez importante de l'art dans l'architecture, et que l'architecte soit amené à mettre de l'esthétique dans son travail, force est de reconnaître qu'on ne naît pas architecte, mais on le devient. Ce métier ne s'exerce pas comme celui d'un artiste. Pour



Focus sur les métiers

devenir architecte, il faut d'abord au préalable obtenir un baccalauréat qui offre la possibilité de s'inscrire dans une école d'architecture pour six années de formation afin d'acquérir le savoir et les compétences requises pour l'exercice du métier. Cette formation est très onéreuse et demande de déboursier au minimum 2,5 millions de Francs CFA par uniquement pour la scolarité hormis les autres dépenses comme les frais de logement, l'achat de matériel didactique, etc. Le Burkina Faso ne disposant pas d'école d'architecture, les architectes du pays se forment à l'Ecole d'Architecture de Lomé au Togo, en Tunisie, au Maroc ou en Europe.

De nos jours, avec l'avènement des nouvelles technologies, la pratique du métier d'architecte a considérablement évolué. Grâce à l'outil informatique, on est passé des planches à dessin et des crayons à l'utilisation des logiciels de conception permettant de faire la modélisation et de rendre les projets très réels en y ajoutant des animations. Ce qui améliore la qualité du travail et réduit énormément le temps de conception du plan d'ouvrage. Le bon architecte serait-il donc celui qui maîtrise le plus l'utilisation de ces technologies dans l'exercice de son métier ?

« Le bon architecte est celui qui sait joindre l'utile à l'agréable »

Pour Alain Gilbert Koala, Président de l'Ordre des Architectes du Burkina, dans le domaine de l'architecture, un ouvrage doit être fonctionnel et correspondre à l'usage auquel il est destiné tout en répondant à une certaine esthétique qui le rend agréable à voir. Ce principe



Ada YAYA, architecte urbaniste et gérante du cabinet Africa Etudes.

s'explique par le fait que l'œuvre d'architecture est aussi une œuvre culturelle qui se situe dans son temps et dans son milieu social. Pour parvenir à la réalisation d'une telle œuvre, l'architecte doit savoir apprécier ce qui est artistique, avoir une appréhension scientifique et une bonne vision du fonctionnement de l'ouvrage. En résumé, bien qu'il ne soit pas un super homme, il doit néanmoins posséder plusieurs qualités dans divers domaines afin d'avoir les aptitudes requises, lui donnant une capacité de synthèse en vue de sortir un produit à la fois beau et utile. En d'autres termes « le bon architecte est celui qui sait joindre l'utile à l'agréable » argue-t-il.

De même, Aimé Soubeiga estime qu'un bon architecte doit être à l'écoute des besoins de la commande et savoir restituer ce qu'on lui demande. Et à Ada Yaya d'ajouter qu'un bon architecte doit être créatif

et cultivé tout en étant sérieux et réaliste dans ses propositions de marchés avec les clients. L'architecte, renforce-t-elle, « doit être ouvert d'esprit et disposé à apprendre, car chaque jour, il y a de nouveaux matériaux de construction qui apparaissent et l'architecte doit être en mesure de les maîtriser et de faire de bonnes propositions en fonction des projets ».

Les architectes, notamment les indépendants sont généralement bien rémunérés. Cependant, leur revenu n'est pas fixe. Les gains varient en fonction des projets et des opportunités de marché. C'est à ce niveau que se pose la plus grande difficulté du métier. En effet, certains maîtres d'ouvrage préfèrent de plus en plus payer les matériaux de construction et les entreprises plutôt que de payer les études de marché et les prestations intellectuelles des architectes dont ils perçoivent peu



Focus sur les métiers

l'utilité.

Au Burkina Faso, il existe un barème officiel qui précise les honoraires des architectes. Selon ce barème, les frais de prestations de services varient de 4 à 10 % du montant de l'investissement. Mais dans la réalité, beaucoup d'architectes pour des raisons sociales, éprouvent des difficultés à appliquer ce barème à tous leurs clients. Dans certains cas, ils préfèrent alors négocier un forfait avec ces derniers. « Imaginer un fonctionnaire qui souffre pour avoir un prêt bancaire dans le but de construire. S'il faut lui appliquer ce barème, vous vous rendez compte que c'est difficile. Mais avec les institutions qui peuvent faire des réalisations de 3 à 5 milliards, on peut appliquer ce barème et obtenir des honoraires variant de 5 à 6 % » estime Ada Yaya.

A cette difficulté, s'ajoutent certaines contraintes telles que la mauvaise perception du rôle de l'architecte par les populations qui estiment que les consultations des architectes coûtent chères. Par conséquent, nombre de personnes ne font pas appel aux services d'un architecte pour des besoins de construction. On estime à environ 120 personnes le nombre d'architectes au Burkina Faso. Ce qui est relativement insuffisant pour une population totale estimée à plus de 16 millions d'habitants. Cependant, malgré ce faible taux d'architectes, 90 % des constructions au Burkina Faso se font sans la consultation d'un architecte. Cela s'explique en grande partie par la pauvreté, mais aussi par le fait que la consultation d'architectes n'est pas inscrite dans les habitudes des Burkinabè en matière de construction.

Toutefois avec la création du Centre de Facilitation des Actes de Construire qui exige la signature d'un

architecte sur les dossiers pour être valides, les gens ont commencé à comprendre l'importance du travail des architectes qui sont de plus en plus consultés pour les constructions surtout dans la ville de Ouagadougou.

La satisfaction morale, le plus grand gain des architectes burkinabè

Mais pour un architecte, le plus grand gain réside dans la passion et l'amour du métier. Etre un architecte pour Ada Yaya, c'est d'abord être animé d'une passion, celle d'aider les gens à réaliser leurs rêves en matière de construction. Selon elle, « il y a une grande satisfaction morale que l'architecte éprouve d'avoir aidé des gens à réaliser leurs projets de vie. Quand quelqu'un veut construire une maison, cela constitue pour lui un véritable projet de vie. Et il y met tout ce qu'il a pour que le projet réussisse. Si donc une telle personne vient vous confier son travail à faire, c'est une responsabilité assez importante dans

la laquelle vous êtes obligé de consacrer le plus grand sérieux afin de relever le défi. De même une institution qui vous confie un immeuble de 3 à 4 milliards, c'est un projet très important et quand vous réussissez, l'ouvrage vous rend fier ».

Cette fierté, Alain Gilbert Koala, la partage aujourd'hui. Architecte chevronné cumulant 23 ans d'expérience dans le métier, il a réalisé plusieurs ouvrages au Burkina Faso qui font aujourd'hui sa fierté : « J'ai fait beaucoup de réalisations mais dans l'administration. Mon premier projet qui m'a beaucoup plus, c'est l'ONATEL de Koudougou que j'ai réalisé. J'ai également réalisé la Direction générale des routes, sis à Gounguin. La salle de conférence de l'actuelle école de formation est aussi l'œuvre de mes mains ainsi que d'autres immeubles privés en ville tel que l'actuel siège d'Airtel. Mais le seul ouvrage dont je suis fier, c'est l'ONATEL de Koudougou » témoigne-t-il.



Alain Gilbert KOALA, Président de l'Ordre des Architectes du Burkina.



Dossier

La maison de la culture de Bobo-Dioulasso

Un complexe digne d'une capitale culturelle

Bobo-Dioulasso, la capitale économique du Burkina Faso et seconde agglomération du pays, souffrait depuis longtemps, d'un manque d'infrastructure d'accueil pour les conférences et les spectacles de haut niveau. Conséquence, toutes les grandes rencontres internationales se concentraient à Ouagadougou, la capitale, forte de ces infrastructures, tant au niveau du centre international de conférences de Ouaga qu'au niveau des grands hôtels. On comprend alors aisément la difficulté à décentraliser certaines grandes rencontres à Bobo-Dioulasso, faute d'un site d'accueil digne de ce nom.



La nouvelle maison de la Culture de Bobo-Dioulasso: un joyau digne d'une capitale culturelle.

Bobo-Dioulasso est également la capitale culturelle du pays des hommes intègres, en référence à la biennale artistique et culturelle qu'est la Semaine nationale de la culture (SNC) dont le Secrétariat permanent y est implanté. A ce titre, la cité se doit d'accroître l'offre de produits culturels pour davantage mériter cette seconde appellation. Quand on sait que la culture contribue à la croissance et au développement et que le tourisme d'affaires tout comme le tourisme culturel sont des créneaux porteurs auxquels Bobo-Dioulasso et ses environs offrent un terrain fertile, il fallait un investissement conséquent

et même de stimuler l'émergence de ce pôle culture. Ajoutons à la Semaine nationale de la culture (SNC) l'implantation en cours du Centre régional pour la promotion des arts vivants en Afrique, voulu par le Gouvernement et acceptée par l'UNESCO. Ce Centre a comme objectif premier de « Promouvoir les arts vivants africains dans leur diversité, en prenant en compte toutes leurs potentialités créatrices, et en encourageant les échanges et la coopération en pays africains ». Le Centre régional consolide la vocation culturelle de Bobo-Dioulasso en lui ajoutant cette dimension internationale qui lui

manquait tant.

Par ailleurs, à l'image de la capitale qui a vu naître et grandir des manifestations artistiques et culturelles de dimension internationale et concomitamment des infrastructures d'accueil à leurs dimensions, Bobo-Dioulasso devrait alors favoriser l'émergence et voir grandir des manifestations qui s'inspireront de celles devenues une marque déposée à Ouagadougou, comme le FESOACO, le SIAO, le SITHO, les KUNDE et récemment les KORA, pour ne citer que celles-là. Dès lors, il plaira ça n'en pas douter aux plus hautes autorités d'organiser un jour à Sya, un Sommet des chefs d'Etat, puisse-t-il être celui de l'Union africaine ou d'autres organisations sous-régionales comme l'UEMOA ou la CDEAO, et nous en passons. Pour en arriver là, il fallait ériger des infrastructures à la dimension d'une telle ambition, vu qu'en la matière et pendant longtemps, Bobo-Dioulasso a véritablement marqué le pas.

La commémoration du cinquantenaire de notre indépendance à Sya fut l'occasion de remédier à cette insuffisance. Ainsi naquit le projet de la Maison de la culture de Bobo-Dioulasso devenu aujourd'hui une réalité tangible. Le joyau qui trône fièrement sur le Rond-point de Dafra, site choisi en concertation



Dossier

avec l'autorité communale, est ce complexe polyvalent tant attendu. Pour financer la construction et cet imposant édifice, le gouvernement, sur budget de l'Etat, n'a pas hésité à lancer un concours architectural puis débloquent la somme de six milliards six cent trente millions trente et un mille quatre cent soixante dix neuf francs CFA (6 630 031 479) FCFA.

Une architecture en harmonie avec l'environnement culturel

La maison de la culture de Bobo-Dioulasso est une bâtisse magnifique se présentant sous forme de cercle et de coupole.

Ces figures respectent l'esprit de l'architecture traditionnelle du Burkina Faso. Elles permettent d'obtenir harmonie entre forme et fonction.

C'est l'expression de l'unité, de la solidarité ; de la convivialité, du partage et de la recherche de l'intérêt général. L'architecture prend également en compte des

motifs africains traduisant le lien entre traditionalisme et modernité. Les motifs inscrits sur la base de la coupole évoquent la coiffure traditionnelle des chefs coutumiers. L'Etat qui est au sommet est responsable du dialogue constructif pour le développement de la Nation. Sur la façade principale, les hommes stylisés qui se donnent la main appellent à l'unité de cette même Nation, tandis que les deux jets d'eau symbolisent l'eau de bienvenue offerte à l'étranger dans le respect de la tradition.

Le complexe s'articule autour d'une salle de conférences et de spectacles climatisée de 1500 places assises. Les sièges sont munis d'écritoire, dont 79 en VIP.

Cette salle est équipée d'éclairage de scène pour l'événementiel, une sonorisation, un vidéoprojecteur, des équipements de traduction simultanée, de traitement acoustique tous azimuts et de systèmes de sécurité/incendie.

En annexe, il y a 3 salles de commission de 200 places chacune,

soit un total de 600 chaises, assorties de toutes les commodités y compris un réseau informatique. A cela s'ajoutent un salon VIP, deux autres salles de commission de 100 places chacune avec tables, une salle coulisse pour artistes, 5 bureaux pour l'administration, une cafétéria et des locaux techniques. L'ensemble comprend également un autocommutateur et une vidéo-surveillance.

A l'extérieur, en plus de la clôture décorative et des guérites visibles de loin, il y a des guichets, deux blocs de toilettes, deux esplanades et des circulations pavées, des espaces verts, des parkings et un groupe électrogène.

Evidemment, il n'a pas été possible d'achever un tel monument en dix mois, eu égard à sa complexité. Les travaux divisés en 4 lots ont été respectivement exécutés par l'entreprise De Simone pour les lots 1 (gros œuvre, plomberie sanitaire, protection-incendie, revêtement) et 2 (électricité, climatisation-ventilation, sonorisation, vidéo-projection, éclairage) ; Faso construction et services pour le lot 3 (mobiliers pour l'équipement) et le Groupement MAVICO-Kanazoé et Frère pour le lot 4 (ouvrages annexes, pavage et espaces verts).

Le conseil des Ministres en sa séance du mercredi 30 novembre 2011 a décidé de la mise en régie du chantier (l'administration traitant directement avec les sous-traitants) en vue d'une meilleure maîtrise de la conduite des travaux et des délais d'exécution, seul gage pour que l'infrastructure soit disponible pour les manifestations de la 16ème édition de la Semaine nationale de la culture qui s'est tenue du 24 au 31 mars 2012.



La maison de la culture rehausse la splendeur de la ville de Sya.



L'Habitat au quotidien

Amélioration des conditions de vie des ménages

Le CLIFF contribue à hauteur de 240 millions de FCFA

Le programme Community Led Infrastructures and Facilities Finances (CLIFF) accompagne le gouvernement burkinabè pour l'amélioration des conditions de vie des ménages vivant dans les quartiers précaires des centres urbains. Le financement étant déjà un acquis, l'heure est à la réflexion sur la mise en œuvre du programme. Les acteurs s'y sont penchés en février 2012 au siège de EAA à Ouagadougou à la faveur d'un atelier annuel.

Environ deux cent quarante (240) millions de FCFA. C'est le montant global que le programme Community Led Infrastructures and Facilities Finances (CLIFF) apporte comme contribution à l'amélioration des conditions de vie des populations à faibles revenus. La mise en œuvre de ce programme permettra de construire deux cents (200) logements appropriés comptant chacun deux chambres, des toilettes écologiques et des systèmes d'alimentations en eau potable. Quelques ménages à revenus faibles de la ville de Ouagadougou seront les premiers bénéficiaires de ces réalisations.

En vue d'assurer une bonne mise en œuvre du programme pour atteindre de meilleurs résultats, les acteurs se sont réunis en février 2012 au Siège de l'Agence Intergouvernemental Eau et Assainissement pour l'Afrique (EAA) à Ouagadougou. Présidée par le ministre de l'habitat et de l'Urbanisme, Yacouba Barry, cette rencontre de travail s'inscrit dans le cadre de la revue annuelle des activités du programme. Elle devra permettre d'identifier et d'évaluer les défis et les opportunités qui se présentent dans le cadre du CLIFF en Afrique et en Asie. Les participants viennent d'origines diverses : de l'Angleterre, du Kenya, du Malawi, de l'Angola, du Zimbabwe, des Philippines et de l'Inde. L'exécution des activités du programme au niveau de l'Afrique est confiée à l'agence EAA qui devra mettre toute son



Le ministre Yacouba BARRY (2e à gauche) a présidé la cérémonie d'ouverture des travaux.

expertise pour l'atteinte des objectifs en partenariat avec Homeless International, et la Coopération Suédoise. Outre le Burkina Faso, le Ghana, et la République Centrafricaine qui bénéficient du CLIFF en Afrique, huit autres pays seront intégrés à partir d'avril prochain.

L'amélioration de l'habitat, une priorité pour le ministère de l'habitat et de l'urbanisme

Selon, le Ministre de l'habitat, Yacouba Barry, le phénomène de l'urbanisation rapide des centres urbains en Afrique s'est accentué ces cinq dernières années. La population urbaine en Afrique est estimée à 400 millions d'habitats et 60 % de cette population vit dans les bidonvilles. Pendant ce temps, le

nombre d'individus n'ayant aucun accès au service d'assainissement a doublé pour atteindre 175 millions de personnes si l'on croit au rapport lancé à l'occasion de la Journée mondiale de l'eau 2011. Cette situation génère des défis gigantesques en matière d'assainissement et de distribution d'eau potable. Dans la ville de Ouagadougou, le besoin est encore plus réel. De nombreux ménages pauvres vivent sans accès aux services d'eau potable, d'hygiène et d'assainissement.



Améliorer les conditions de vie des populations des quartiers périphériques, est l'un des objectifs visés par le CLIFF.



L'Habitat au quotidien

D'où la nécessité de fournir aux populations des zones sécurisées, des logements, de l'eau potable et surtout un cadre social stimulant. Voilà qui justifie l'espoir et l'enthousiasme suscités par le CLIFF au sein des bénéficiaires. Pour le maire de Banfora, Souleymane Soulama, représentant Simon Compaoré, président de l'Association des Municipalités du Burkina Faso, le CLIFF est une initiative à saluer en ce sens qu'il permettra d'améliorer effectivement les conditions de vie des ménages à faibles revenus.

Le ministre Yacouba Barry, tout en soulignant la pertinence du programme, a indiqué que le financement de l'habitat au profit des populations à faibles revenus constitue non seulement une priorité pour son département, mais aussi un enjeu économique et social majeur pour des pays en développement comme le Burkina Faso. C'est pourquoi, il a formulé le vœu que l'atelier permette de bénéficier de l'expérience d'autres pays dans la mise en œuvre du projet et d'atteindre les résultats escomptés. Quant au Secrétaire exécutif de l'EAA, Idrissa Doucouré, il a salué à sa juste valeur la mission qui est confiée à son organisation et s'est engagé à relever le défi lancé pour l'atteinte des résultats efficaces au profit des populations.

Construction au Burkina

Le logement doit être un lieu de vie sécurisé

Le ministre de l'Habitat et de l'urbanisme a saisi l'occasion d'un point de presse du gouvernement animé en janvier dernier pour faire le bilan de la campagne spéciale de contrôle des bâtiments initiée par son département depuis novembre 2011. Sous les projecteurs de la salle de production de la Télévision Nationale du Burkina, le Ministre Yacouba BARRY a donné des chiffres qui témoignent avec éloquence du non respect de la réglementation en matière de construction dans notre pays.



Le Gouvernement construit des logements sociaux pour offrir aux populations un cadre de vie sécurisé.

Au cours de ce point de presse, Yacouba Barry a dressé le bilan de la campagne spéciale de contrôle des bâtiments en construction menée dans les chefs lieux des douze (12) régions du Burkina Faso. La campagne vise à sensibiliser les populations sur le respect de la réglementation en matière de construction, à réduire les risques d'accident sur les chantiers, à contribuer à la régularisation des chantiers en cours d'exécution et suspendre ceux présentant des risques potentiels d'effondrement. Selon le ministre, l'opération conduite par cinq (5) brigades techniques de contrôle a permis, après 17 sorties en un mois, de contrôler 1 270 chantiers en cours de construction dont 992 sont à niveau allant de R+1 à R+7. Au nombre des chantiers visités, seulement 306 disposaient du permis de construire (24%) contre 964 chantiers sans permis de construire (76%). Parmi ceux-ci, 322 ont déjà engagé la procédure d'obtention du permis de construire auprès du centre de facilitation

des actes de construire (CEFAC). Le ministre a souligné aussi que seize (16) chantiers de l'Etat et de ses démembrements figurent parmi les cas sans permis de construire.

Répondant aux questions des journalistes sur la violation de la réglementation en matière de construction par l'Etat, Yacouba Barry a assuré que le Premier ministre a signé une lettre circulaire afin

d'interpeller les responsables des institutions et des structures étatiques à se conformer aux normes dans le domaine de la construction. « L'Etat doit donner l'exemple avant d'inciter les citoyens ordinaires à emboîter le pas » a-t-il ajouté. Au sujet du sort du promoteur dont l'immeuble en construction à Ouaga 2000 s'est effondré et a fait trois victimes, le Ministre a indiqué qu'une plainte a été déposée contre lui à la justice et que le dossier suit son cours. Il a indiqué également qu'une victime, précisément le voisin dont la maison a été endommagée par l'écroulement de l'immeuble, a engagé une plainte en justice contre le promoteur.

Concernant les logements sociaux sans eau ni électricité, Yacouba BARRY a rassuré les journalistes que des solutions ont déjà été trouvées pour certaines cités. Ainsi pour le cas de Karpala, au secteur 30 de Ouagadougou, des démarches sont entreprises pour la fourniture d'électricité et d'eau courante.



L'Habitat au quotidien

Les grands chantiers gouvernementaux en 2012

Le ministre Yacouba Barry décline les orientations de l'habitat et de l'urbanisme

A la faveur du premier point de presse du Gouvernement en 2012, le chef du département en charge de l'habitat et du développement urbain a dévoilé les grands chantiers de l'année. A l'occasion, il partageait la tribune avec ses homologues de la communication et celui en charge du commerce et de l'artisanat. C'était en janvier dernier au sein de la télévision nationale du Burkina



Les membres du gouvernement lors du point de presse.

Plusieurs défis attendent le département de l'Habitat et de l'Urbanisme à l'orée de 2012. Au cours de cette année, le ministère doit redoubler d'efforts pour contribuer à l'amélioration continue des conditions de vie des populations tout en renforçant la participation des villes à la lutte contre la pauvreté. Pour le Ministre Barry, l'atteinte de cet objectif global passe par la mise en œuvre de trois objectifs spécifiques, à savoir faire des villes du Burkina Faso des pôles de croissance économique et de développement, faciliter l'accès aux logements décents aux couches sociales défavorisées et contribuer à la lutte contre la pauvreté urbaine. Pour ce faire, la Politique Nationale de l'Habitat et du Développement

Urbain s'est dotée d'un plan d'action dont la mise en œuvre couvre la période 2009-2018. Dans cette perspective, le Gouvernement à travers le ministère de l'habitat et de l'urbanisme, entend au cours de l'année 2012, doter toutes les capitales régionales d'outils de gestion et de planification urbaine notamment des schémas directeurs d'aménagement et d'urbanisme, des systèmes d'informations foncières et des plans d'occupation des sols. Au cours de ce point de presse, Yacouba Barry a indiqué que l'occupation anarchique des terres au Burkina Faso ne sera plus tolérée. Des insuffisances auraient été relevées suite à une étude réalisée en 2010. Par conséquent, le chef du département en charge de l'urbanisme préconise une

immatriculation des réserves foncières pour éviter l'occupation de certains terrains à des fins autres que l'affectation initiale.

Le ministère prévoit également, pour l'année 2012, poursuivre les actions de viabilisation des zones aménagées pour une amélioration des conditions de vie des populations. De même, dans le cadre de la réalisation des ouvrages d'assainissement, il compte finaliser les travaux d'aménagement et de drainage des eaux pluviales dans le parc urbain Bangr Wéogo et réaliser des études de faisabilité sur les aménagements des zones inondables.

Au cours de 2012, la relance économique la ville de Bobo Dioulasso fera l'objet de l'élaboration d'une stratégie. Le département de Yacouba BARRY entend renforcer ses actions de contrôle des chantiers de construction en vue de sensibiliser les populations à se conformer à la réglementation en vigueur.

Dans le domaine du logement, il est prévu la construction de 2 000 nouveaux logements sociaux soit 1500 par l'Etat et environ 500 par les promoteurs privés. La vision du gouvernement est de créer de véritables espaces de vie agréable pour les populations des cités des logements sociaux. En plus des logements, le plan d'aménagement prévoit des équipements sociaux collectifs et met un accent sur la préservation de l'environnement.



L'Habitat au quotidien

Concours d'urbanisme

Le groupement SOJO-IMHOTEP sur la plus haute marche

Le ministère de l'habitat et de l'urbanisme a organisé le mercredi 8 février 2012 la cérémonie de remise des prix du concours d'urbanisme pour la réalisation de 1500 logements sociaux à Ouagadougou. C'était dans la salle de conférence d'Azalaï Hôtel Indépendance. Les trois (03) meilleurs projets ont été récompensés.

L'une des grandes orientations annoncées par le Ministre de l'habitat et de l'urbanisme Yacouba BARRY, en 2012 était la réalisation de 1500 logements sociaux au profit des Burkinabè moyens. Et bien, les choses semblent aller plus vite pour ce volet. En effet, dans le but de répondre aux ambitions du plan d'action de la politique nationale de l'habitat au Burkina Faso et de créer une émulation au sein des bureaux d'étude pouvant apporter une amélioration à la qualité des aménagements urbains, le Ministère de l'habitat et de l'urbanisme a initié le concours d'urbanisme pour la conception du plan d'aménagement d'un site d'environ 369 hectares. Une tranche de cet aménagement servira à la réalisation d'une cité de 1500 logements sociaux à Ouagadougou. Au total quatorze (14) cabinets et groupements se sont inscrits et neuf (09) projets ont été soumis à l'appréciation du jury. Après examen, le jury a retenu trois (03) projets. Il s'agit des projets du groupe SOJO-IMHOTEP, de l'Agence ARCADE et du cabinet ACROPOLE. Le mercredi, 8 février 2012, les lauréats ont reçu leur chèque. Le premier prix d'une valeur de 3 000 000 de FCFA a été décerné au Groupement SOJO-IMHOTEP, tandis que le deuxième pris d'un montant de 1 500 000 FCFA est revenu à l'agence ARCADE. Le cabinet ACROPOLE quant à lui, s'est vu attribuer le troisième pris d'une valeur de 1 000 000 FCFA.

La présidente du jury, madame Fati Laure Sandiwidi, lors de la cérémonie de remise des prix, a rappelé les critères ayant guidé la sélection des projets. Le jury devrait prendre en compte des



Le groupement SOJO-IMHOTEP reçoit du ministre de l'Habitat le premier prix du concours.

orientations techniques, la fonctionnalité du tracé urbain proposé par chaque projet, l'originalité de la recherche urbanistique et la qualité du rendu. Il devrait aussi tenir compte des estimations des coûts prévisionnels du projet. De l'avis de madame Sandiwidi, tous ces critères ont été respectés. « Ce concours a été l'occasion de voir la diversité d'analyse et de perception de nos urbanistes. Et cela est synonyme d'une grande richesse et d'une complémentarité salubre. De même, il a été l'occasion de découvrir des bureaux d'études émergents dans le secteur de l'urbanisme » a-t-elle ajouté. Pour le Directeur général de l'urbanisme et des travaux fonciers, Paul Léon Toé, « ce concours qui est une première, est une invite à adopter une nouvelle pratique en matière d'aménagement qui contribuera à la construction d'un cadre de vie de qualité, corolaire de vie fonctionnelle ».

Quand aux lauréats, ils ont exprimé leur

joie et reconnaissance envers le ministère pour l'initiative qu'ils jugent utile dans la mesure où cela permet aux urbanistes de faire valoir leurs talents. « Nous espérons que ce concours, 1er du genre, va se pérenniser au Burkina Faso », a laissé entendre Thierry Daniel du Groupement SOJO-IMHOTEP.

Le Ministre Yacouba Barry a exprimé aux lauréats ses vives félicitations pour la qualité de leurs propositions. Selon lui, cette initiative est appelée à se perpétuer. Enfin, il les a rassurés de la disponibilité de son département à les accompagner à travers ces initiatives pour que nos villes disposent d'ouvrages de qualité.

Ce projet de 1500 logements sera réalisé à Bassinko à la sortie nord de Ouagadougou sur la route de Ouahigouya et pourra abriter en moyenne 9 000 habitants. L'espace à aménager contiendra 4 703 parcelles d'habitation, 326 parcelles commerciales et des équipements sociaux collectifs.



L'Habitat au quotidien

Journée Internationale de la Femme 2012

Hommage aux pionnières du département de l'habitat

A la faveur de la commémoration de la 155^e journée internationale de la femme célébrée le 8 mars de chaque année, le ministère de l'habitat et de l'urbanisme a organisé lundi 12 mars 2012 dans la cours de la Société Nationale d'Aménagement des Terrains Urbains (SONATUR), une cérémonie de remise des prix aux femmes du département. Au total 10 femmes ont été distinguées à cette cérémonie.



Les récipiendaires en photo de famille avec les officiels.

Ce lundi 12 mars 2012, dès 15h30, la cours de la SONATUR, grouillait déjà de monde. Plus dynamiques et enthousiastes, les femmes en uniforme du "8 mars" s'attèlent aux dernières retouches avant l'arrivée des officiels pour le début de la cérémonie. Depuis plus d'une semaine, sous l'égide de l'Amicale des Secrétaires et Assimilés du ministère de l'habitat et de l'urbanisme, elles préparent la commémoration en différé de la 155^{ème} journée internationale de la femme. Ce qui fonde leur engouement, c'est qu'à cette occasion, leur ministère de tutelle a décidé de leur rendre hommage.

Et lorsque la cérémonie commence, des tonnerres d'applaudissements accompagnent les allocutions nourries de vibrants hommages rendus aux femmes en général. Dans son discours d'ouverture, le Ministre de l'habitat et de l'urbanisme, Yacouba BARRY tout en justifiant l'organisation de cette manifestation, a souligné le rôle prépondérant des femmes dans

l'accomplissement des missions assignées à son département. C'est pourquoi, dit-il, « nous avons décidé cette année au sein du Département de l'Habitat et de l'Urbanisme, de marquer d'un sceau particulier la célébration de la journée internationale de la femme pour rendre hommage aux braves premières femmes qui ont servi avec abnégation au sein dudit département ».

Au totale dix (10) femmes de ce ministère ont été primées dont six (6) ont reçu des attestations de reconnaissances pour leurs contributions particulières à l'habitat et à l'urbanisme au Burkina Faso. Le mérite de ces femmes selon le ministre, c'est qu'elles ont su défier les regards réprobateurs et les propos désobligeants de leurs camarades pour se frayer un chemin au sein des métiers de la construction jadis réservés aux hommes. En organisant cette journée de célébration, le ministère reconnaît et valorise les compétences de ces femmes dans le domaine de la construction et de l'aménagement. « Nous avons voulu, à travers ce geste, reconnaître leur

courage, et leur dire qu'elles ont été des pionnières dans le secteur et cela a permis à beaucoup de jeunes femmes de s'engager de plus en plus dans le métier d'architecte, d'ingénieur et d'urbaniste ».

Les récipiendaires ont, à leur tour, exprimé leur satisfaction envers le ministre pour cette initiative. Pour Hazara Drabo, 1^{ère} femme architecte au Burkina Faso et l'une des récipiendaires, « c'est un sentiment de joie et de reconnaissance aux autorités pour avoir pensé à nous. Le métier d'architecte est un beau métier. L'appel que j'ai à lancer à mes sœurs, c'est d'épouser ce métier. On a l'impression que c'est un métier fait pour les hommes, mais les femmes ont beaucoup d'atouts pour l'exercer ».

La marraine de la cérémonie, le Ministre de la Promotion de la Femme, madame Nestorine SANGARE a salué l'initiative de son homologue de l'Habitat. « C'est une initiative à encourager parce que les métiers dans lesquels elles ont été récompensées sont des métiers très techniques, et beaucoup de femmes hésitent souvent à s'engager comme architectes, géomètres, etc. Ce sont des nouveaux métiers et les pionnières montrent que c'est possible pour les femmes. Et cela encourage les jeunes filles à y aller car ce sont des sources d'emploi potentielles pour les femmes dans l'avenir. Je voudrais saluer l'initiative du ministère d'organiser cette cérémonie, car en saluant officiellement le mérite de ces femmes, le ministère montre non seulement qu'il accorde de l'importance à ce qu'elles font, mais il rend aussi visible leur contribution au sein du département ».



Feedback

Habitat au Burkina

Les citoyens apprécient le coût du permis de construire

Dans le but de sensibiliser les populations au bon respect de la réglementation en matière de construction au Burkina Faso, le Ministère de l'habitat et de l'urbanisme a entamé une campagne de sensibilisation sur le permis de construire. De jours, bien l'instauration de ce document soit reconnue et saluée par bon nombre de citoyens, son coût est cependant diversement apprécié.

Bélemviré Boukari, chauffeur à la maîtrise d'ouvrage de Bagré



« Je trouve qu'il est important d'avoir un permis de construire. Moi, personnellement, à un moment donné, j'avais commencé à construire. Mais, un jour de retour d'une mission, on m'a informé que je suis convoqué parce que j'ai commencé mon chantier de construction sans permis au préalable. Je me suis rendu compte que je devais faire la demande pour obtenir l'autorisation de construire avant le démarrage du chantier. Actuellement, je suis entrain de chercher les fonds pour obtenir le

permis de construire, parce que je trouve cela important.

Pour le coût, je trouve qu'il est un peu cher. Vous savez, 45 000 FCFA pour obtenir un permis de construire une simple maison, c'est cher. C'est un salaire pour des employés de ma catégorie. Donc, il faut tenir compte de la réalité parce que les matériaux de construction coûtent chers au Burkina Faso. C'est la raison pour laquelle certains essaient de tricher, non pas parce qu'ils ne veulent pas ou qu'ils ne voient pas l'importance, mais parce qu'ils ne disposent pas d'assez de moyens pour se conformer à la réglementation en vigueur. Car chaque individu sait que pour toute action, lorsqu'il y a un papier qui justifie ce que l'on fait, c'est important. Il faut donc que le Gouvernement essaie de diminuer le coût du permis de construire afin d'encourager les gens à l'établir ».

Samuel Bamogo, communicateur à Kaya



« Je suis au courant du permis de construire. Je sais que pour construire un simple logement d'habitation, un immeuble ou tout autre bâtiment, il faut une autorisation de construire. Je sais aussi que pour la construction d'immeubles, il faut faire les plans de la maison, les devis et adresser une demande à l'autorité compétente.

Moi je pense que c'est une bonne chose d'instaurer un permis de construire parce que cela permet de respecter les normes de construction. Ce qui évite beaucoup de problèmes. Tout récemment au Burkina, on a eu des cas malheureux où des immeubles se sont effondrés. Et à mon sens, c'est parce que les intéressés n'ont pas respecté les notes de calcul. Et cela a créé des préjudices à d'autres personnes qui

n'ont rien à avoir avec la maison. Par conséquent, je pense que c'est une très bonne chose et l'Etat et les communes doivent être très regardants pour ce qui concerne les constructions. Pour les coûts, je n'ai aucune idée, mais quelque soit le type de construction, si les prix des permis de construire sont appliqués aux mêmes taux dans la capitale qu'en province je crois que c'est assez élevé.

Pour moi, l'Etat doit accompagner ceux qui ont la volonté de construire, non pas en leur distribuant de l'argent, mais en réduisant les charges liées à la construction. Aujourd'hui, le sac de ciment coûte extrêmement cher. Et si on vous oblige à prendre des architectes, des dessinateurs pour faire les plans, les devis, ainsi que tous ces professionnels qui doivent intervenir dans la construction, vous vous rendez compte que ça revient très cher. Pour un fonctionnaire qui veut construire, s'il doit payer les frais de toutes ces prestations de services et payer encore de l'argent pour un permis de construire, vous voyez que c'est élevé ».



Feedback

Nikiéma Moussa, commerçant au grand marché de Ouagadougou,



« Je suis au courant du permis de construire car j'ai déjà entrepris des démarches dans ce sens dans le but de construire un immeuble R+3. Ça m'a coûté environ 300 000 FCFA. C'est le Laboratoire National du Bâtiment et

des Travaux Publics qui a fait les études de sol. J'ai aussi pris un architecte pour les plans de maison et après cela, je suis allé à la maison de l'Entreprise pour les papiers. Et là, je n'ai pas eu de problèmes. Les pris ne sont pas chers, mais ce sont les démarches pour obtenir le document qui sont difficiles. Je trouve que c'est bien qu'on instaure un permis de construire pour pouvoir contrôler la qualité des constructions, car s'il n'y a pas de contrôle de la qualité, c'est ce qui fait que les bâtiments s'écroulent sur des gens ».

Ouédraogo Issouf, Ingénieur des travaux de génie rural,

« Je sais que pour construire des immeubles, il faut une autorisation de construire. En ce qui concerne les coûts, je n'en ai pas une idée. Toutefois, je me dis que si quelqu'un est en mesure de construire une maison, il ne lui manquera pas l'argent pour obtenir un permis de construire. Et le fait qu'on ait catégorisé les différents permis de construire, je pense que c'est relativement bon. Pour les prestations des architectes ou des ingénieurs en bâtiments que les gens trouvent



chères, moi je crois qu'on leur demande trop dans la mesure où ces derniers font 5 à 8 ans d'étude après le bac pour obtenir leurs diplômes avec des frais de formation très élevés. Il faut donc leur permettre de vivre de leur métier ».

Louboul Ahab, étudiant en comptabilité, contrôle audit, ISIG



« J'ai appris les informations sur le permis

de construire à travers les journaux et l'Internet. Je trouve qu'il est important que l'Etat instaure le permis de construire, parce que sans cela, ce serait l'anarchie totale. En ce qui concerne les prix, je n'ai pas une idée exacte, mais, je pense que les coûts sont acceptables pour tout Burkinabè. Je ne vois pas de problème pour ça ».

Yé Loti, chauffeur,

« En ce qui concerne le permis de construire, moi je pense que le coût est raisonnable pour les catégories B et C. Pour moi, si quelqu'un veut construire un immeuble ou un hôtel, c'est qu'il a les moyens ! C'est donc normal qu'on lui demande tous ces papiers. Mais pour les maisons simples comme une « entrer coucher » pour laquelle on demande de payer 45 000 FCFA pour avoir une autorisation avant de construire, moi je trouve que c'est cher. Vous savez que chacun construit en



fonction de ses moyens. Et quand vous voyez quelqu'un qui veut construire une maison simple, c'est qu'il n'en a pas les moyens. Si donc on peut revoir le coût, ce serait bien pour les burkinabè moyens ».

Ilboudo Joseph, transitaire



« J'ai entendu parler du permis de construire, mais je n'ai aucune idée là-dessus. Toutefois, je pense que le permis de construire est nécessaire pour notre propre sécurité ».



Feedback

Rouamba Clarisse, secrétaire de Direction à la Librairie SIMEDIS,



« J'ai appris l'information sur le permis de construire

à travers les panneaux de chantier.

Je vois sur les panneaux où il est écrit « Permis de construire... ». C'est là que j'ai compris que pour construire au Burkina Faso, il faut au préalable une autorisation. Je ne sais pas combien ça coûte, mais je pense que c'est une bonne chose qu'on impose un permis de construire parce que si les gens construisent les maisons au hasard sans un contrôle de l'Etat, ça peut être dangereux pour la sécurité des occupants ».

Ilboudo Jules, commerçant au grand marché de Ouagadougou



« J'ai su qu'il y a un permis de construire au Burkina à travers un voisin qui voulait construire. La mairie est venue lui imposer des taxes qui s'élèvent à environ 1 000 000 FCFA. C'est là que

j'ai appris qu'il faut avoir une autorisation avant de commencer à construire.

Pour les coûts, je n'en sais rien. J'ai une fois pris des renseignements. Je pense que ça coûte un peu cher pour tout le monde. Si on prend l'argent de tout ce qui est demandé pour faire le permis de construire, on peut utiliser ça pour construire une autre maison. Il est nécessaire qu'on révise les coûts à la baisse en diminuant les taxes pour que tout le monde puisse avoir un permis de construire ».

Avis à nos lecteurs

Le Journal de l'Habitat ouvre ses colonnes à tous ses lecteurs. Vous avez des besoins d'informations, des suggestions pertinentes, des observations constructives sur l'organisation, le fonctionnement, la vie du Ministère de l'Habitat et de l'Urbanisme, n'hésitez pas à prendre votre plume et à nous le faire savoir. Nous nous ferons le devoir de le publier.

Merci pour vos contributions à l'amélioration du service public

journalhabitat@yahoo.fr

deblemma77@yahoo.fr

beemmanuelkansie@yahoo.fr



Comprendre le code

BON A SAVOIR

*Permis de construire

En application du code de l'urbanisme et de la construction, les constructions en zone aménagée (urbaines ou rurales) et en zones non aménagées doivent faire l'objet d'un permis de construire. A cet effet le code institue trois (03) catégories de permis de construire : A, B et C.

Les catégories de permis de construire

Le permis de construire de catégorie A : son obtention est obligatoire pour la construction de toute maison d'habitation en Rez-de-chaussée dont la superficie totale de plancher hors œuvre n'excède pas cent cinquante (150) m².

Le permis de construire de catégorie B : il est obligatoire pour la construction de toute maison à usage d'habitation dont la superficie totale de plancher hors œuvre dépasse cent cinquante (150) mètres carrés. Il s'impose aussi pour la construction des maisons à usages autre que d'habitation en rez-de-chaussée (RDC) dont la superficie totale de plancher hors œuvre ne dépasse pas cent cinquante (150) mètres carrés.

Le permis de construire de catégorie C : il s'impose pour la construction de tout bâtiment à plus d'un niveau. Son obtention est également obligatoire pour la construction de maison à usage autre que d'habitation en Rez-de-chaussée dont la superficie totale de plancher hors d'œuvre excède 150m². En sus, la construction d'établissements prévus pour recevoir du public requiert l'obtention préalable d'un permis de catégorie C.

Procédure d'obtention du permis de construire

Pour les personnes physiques ou morales (privées), l'obtention du permis de construire passe par une demande adressée au maire de la commune l'arrondissement.

Les permis de construire pour les

établissements, dont les bénéficiaires sont l'Etat et ses démembrements, sont délivrés par le Ministre de l'Habitat et de l'Urbanisme suite à une demande à lui adressée.

La demande de permis de construire est présentée par :

- une personne justifiant d'un titre qui l'habilite à construire sur le terrain où son mandataire est régulièrement constitué.
- une personne ayant qualité pour bénéficier de l'expropriation pour cause d'utilité publique du terrain.

La demande du permis de construire

La demande, manuscrite et timbrée, doit préciser :

- l'identité et la qualité du demandeur
- la situation et la superficie du terrain
- la nature des travaux et la destination des constructions ;

Les pièces à fournir :

La nature des pièces à fournir pour une demande de permis de construire diffère en fonction de la catégorie du permis.

Catégorie A :

- l'attestation d'attribution ou le titre de jouissance du terrain
- le plan de bornage
- le plan coupe façade du bâtiment à l'échelle 1/100^e ou 1/50^e
- le plan d'implantation du bâtiment avec l'emplacement des fosses septiques à l'échelle 1/2000^e ou 1/100^e,
- la note descriptive des travaux de construction

Catégorie B :

En plus des pièces requises pour la demande du permis de catégorie A, celle du permis de catégorie B comprend :

- *une note d'étude architecturale établie par un architecte agréé comportant :
 - un plan de masse à l'échelle 1/200^e ; 1/500^e ; 1/1000^e ;
 - un plan d'implantation coté à

l'échelle 1/200^e ; 1/500 ou 1/1000^e

- les plans d'architectes cotés du ou des niveaux de bâtiments à l'échelle 1/100^e ou 1/200^e ;
- deux coupes significatives au moins et tout détail indispensable à la compréhension du projet ;
- deux façades au moins dont une façade principale ;
- un plan des fosses septiques.

* Une note d'ingénierie établie par un ingénieur agréé comportant :

- un rapport d'étude de sols établie par un laboratoire agréé par l'Etat ;
- un plan de coffrage et de ferrailage de la structure du bâtiment ;
- une note de calcul ;

Catégorie C :

En plus des pièces requises pour les permis de catégories A et B, la demande du permis de construire de catégorie C doit comprendre :

- une note d'étude de sécurité incendie
- les plans d'électricité, de climatisation, de téléphone et de plomberie.
- un contrat de suivi-contrôle de l'exécution des gros œuvres du projet de construction avec un ingénieur ou un bureau d'études d'ingénierie agréé ;
- une convention de maîtrise d'ouvrage déléguée en sus du contrat de suivi-contrôle avec une structure de maîtrise d'ouvrage déléguée agréée, pour les bâtiments de l'Etat et de ses démembrements.

En zone non aménagée, communément appelée zone non lotie, toute construction d'établissement destiné à recevoir du public et des maisons dont la superficie totale de plancher hors œuvre dépasse 150m² doit faire l'objet d'un permis de construire

La même mesure s'observe pour les travaux de réaménagement de bâtiment conduisant à changer sa destination, à modifier son aspect extérieur ou à ajouter des niveaux supplémentaires.